

**Conseil économique et social**

Distr. générale
11 décembre 1998
Français
Original: anglais

Commission du développement social

Trente-septième session

9-19 février 1999

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire**

Suivi du Sommet mondial pour le développement social :**Examen des plans et programmes d'action pertinents****des organismes des Nations Unies concernant la situation****des groupes sociaux****Année internationale des personnes âgées
et dispositions prises pour le suivi****Note du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-3	2
I. Vers une stratégie à long terme sur le vieillissement au XXI ^e siècle	4-11	2
II. Options concernant l'amélioration de l'opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement	11-13	3
III. Séances plénières de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session	14	4
IV. Conclusion	15	4

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** E/CN.5/1999/1.

Introduction

1. Conformément aux décisions antérieures de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission du développement social, celle-ci examinera au titre du point 3 b) de l'ordre du jour de sa trente-septième session les questions touchant le vieillissement, en particulier l'Année internationale des personnes âgées (1999).

2. Dans sa résolution 35/1¹, la Commission du développement social a invité le Secrétaire général à recommander différentes options concernant la future opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement² et de lui rendre compte à sa prochaine session. À sa trente-sixième session, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général intitulé «Options concernant la future opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement» (E/CN.5/1998/3). Dans sa décision 36/101³, la Commission a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa trente-septième session un rapport sur les mesures prises pour appliquer sa décision et sur d'autres options permettant d'améliorer sensiblement la fiabilité, la validité et le caractère pratique de l'opération actuelle d'examen et d'évaluation, l'accent étant mis en particulier sur les priorités identifiées lors des discussions préparatoires en cours en vue de l'Année internationale des personnes âgées.

3. La présente note donne des éléments en vue de l'élaboration d'une stratégie à long terme sur le vieillissement au XXI^e siècle; de la rationalisation de l'opération d'examen et d'évaluation du Plan d'action international sur le vieillissement; et de la tenue des quatre séances plénières que l'Assemblée générale doit consacrer au suivi de l'Année internationale des personnes âgées à sa cinquante-quatrième session.

I. Vers une stratégie à long terme sur le vieillissement au XXI^e siècle

4. C'est dans le rapport du Secrétaire général sur le cadre conceptuel de l'Année internationale des personnes âgées, 1999 (A/50/114) qu'a été retenu le thème «Vers une société pour tous les âges» qui englobait les quatre dimensions suivantes : la situation des personnes âgées, l'épanouissement de l'individu tout au long de sa vie, les rapports entre générations et l'interaction entre le développement et le vieillissement des populations. Par la suite, dans son rapport sur le cadre opérationnel pour l'Année (A/52/328), le Secrétaire général a annoncé aux États Membres que le Secrétariat

envisageait la possibilité de formuler un plan à long terme courant jusqu'à l'an 2020.

5. Dans sa résolution 52/80 du 12 décembre 1997, l'Assemblée générale a encouragé les États, avec l'aide des organes, organismes et programmes des Nations Unies, ainsi que des organisations non gouvernementales, à formuler des politiques et programmes axés sur le vieillissement des populations en vue de l'édification d'une société pour tous les âges. En outre, dans son rapport sur les préparatifs pour l'Année internationale des personnes âgées (A/53/294), le Secrétaire général a suggéré que l'Assemblée générale invite les comités nationaux à déterminer s'il était souhaitable de définir des stratégies pratiques en faveur d'une société pour tous les âges propres à mettre le vieillissement au centre des programmes et politiques générales.

6. La stratégie envisagée s'inspire directement de l'oeuvre accomplie par les Nations Unies dans le domaine du vieillissement et notamment de l'instrument international le plus important qui existe en la matière : le Plan d'action international sur le vieillissement adopté par l'Assemblée mondiale sur le vieillissement en 1982 et approuvé par l'Assemblée générale la même année. L'intérêt de la communauté internationale pour la question du vieillissement ne s'est pas démenti depuis, comme l'atteste la série de textes qu'a adoptée l'Assemblée générale au cours des années 90. Le 16 décembre 1991, par sa résolution 46/91, l'Assemblée générale a adopté les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées qui figuraient en annexe à sa résolution; ensuite, en 1992, l'Assemblée a tenu une session extraordinaire d'une durée deux jours au cours de laquelle, aux termes de sa résolution 47/86 du 16 décembre 1992, elle a adopté les objectifs mondiaux pour l'an 2001 concernant le vieillissement (voir A/47/339, sect. III). Cette série d'objectifs pratiques a été conçue pour faciliter l'application du Plan d'action par les gouvernements et les organisations non gouvernementales. À la même session, l'Assemblée générale a également adopté la Proclamation sur le vieillissement dans laquelle, elle décidait notamment de célébrer en 1999 l'Année internationale des personnes âgées. Enfin, en prévision de l'Année, l'Assemblée générale a examiné les cadres conceptuels et opérationnels.

7. Tous ces instruments internationaux relatifs au vieillissement adoptés par consensus s'inspirent du Plan d'action international sur le vieillissement et peuvent donc être considérés comme un prolongement de son cadre conceptuel qui porte aussi bien sur le vieillissement des personnes que sur celui des populations et s'intéresse au vieillissement tant sur le plan humanitaire que du point de vue du développement. Le Plan d'action met l'accent sur la progressivité du vieillissement et appelle de ses vœux l'élaboration d'une

politique générale de prévention. Il propose également de créer une société faisant une place à toutes les générations, une société pour tous les âges. Or, à l'évidence, et comme il se doit, les recommandations qui y sont formulées sont axées sur la situation des personnes âgées. Ses dispositions doivent donc être complétées par d'autres politiques si l'on veut atteindre l'objectif qui consiste à instaurer une société pour tous les âges.

8. Comme il est suggéré dans le document E/CN.5/1998/3, il convient de continuer à axer le Plan d'action international sur la situation des personnes âgées et de lui adjoindre des stratégies complémentaires portant sur les quatre dimensions qui forment la base d'une société pour tous les âges, ce qui suppose l'élaboration d'une stratégie à long terme sur le vieillissement. Cette stratégie pourrait s'inspirer d'une démarche reposant sur l'intégration de tous les groupes d'âge et tous les secteurs et se fondant sur la notion de société pour tous les âges. Elle pourrait tenir compte de nombreuses perspectives et notamment de celle qu'a envisagée l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session : à savoir l'épanouissement de l'individu à toutes les étapes de sa vie et au sein du milieu social qui comprend la famille, le quartier et les groupes ayant des intérêts particuliers ainsi que l'environnement macrosocial, à savoir la société. Une telle démarche vise fondamentalement à atteindre deux objectifs, le premier consistant à favoriser l'épanouissement de l'individu jusqu'à un âge avancé, en encourageant l'autonomie et l'indépendance, et le second à renforcer les micro-environnements que sont la famille, le quartier, les groupes ayant des intérêts particuliers et les institutions de la société, ce qui fait appel à une démarche à la fois individuelle et institutionnelle. Les thèmes prioritaires de chacune des opérations d'examen et d'évaluation, qui pourraient avoir lieu tous les cinq ans, pourraient dans ce cas être choisis par la Commission du développement social.

9. Plusieurs initiatives importantes sont prévues par le Secrétariat de l'ONU pour contribuer à l'élaboration de la future stratégie sur le vieillissement, y compris la mise au point d'un programme de recherche sur le vieillissement pour le XXI^e siècle, une réunion interrégionale d'experts sur les politiques à adopter afin d'instaurer une société pour tous les âges et d'autres manifestations.

10. Dans sa résolution 53/109 du 9 décembre 1998, l'Assemblée générale a recommandé que les recherches effectuées au cours des prochaines décennies portent notamment sur les ajustements socioéconomiques qui doivent être opérés pour progresser vers une société pour tous les âges et demandé que la priorité soit donnée aux besoins des pays en développement en matière de recherche dans le programme des Nations Unies consacré au vieillissement. Comme l'indique le

document A/53/294, la première phase du programme de recherche sur le vieillissement pour le XXI^e siècle a déjà commencé, puisqu'une première réunion d'experts doit avoir lieu entre le 1^{er} et le 3 février 1999. Un site interactif a été créé sur l'Internet qui donne accès à un groupe de débat réservé aux participants désireux d'échanger des idées avant la réunion. Les résultats que donnera le programme de recherche contribueront également à l'élaboration de la stratégie à long terme sur le vieillissement, de même que la réunion interrégionale d'experts sur les politiques à adopter afin d'instaurer une société pour tous les âges, qui doit se tenir à Bangkok à la mi-1999, et d'autres réunions d'experts qui sont en préparation.

II. Options concernant l'amélioration de l'opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement

11. Dans son rapport destiné à la Commission du développement social à sa trente-sixième session (E/CN.5/1998/3), le Secrétaire reconnaissait les limites de l'opération d'examen et d'évaluation du Plan d'action international sur le vieillissement dans sa conception actuelle, ainsi que la nécessité de revoir cette dernière. Il évoquait entre autres facteurs le faible taux de réponse des États Membres aux questionnaires et les problèmes liés à l'interprétation que ceux-ci donnaient aux questions posées, qui pouvaient rendre difficile l'établissement de données comparables. Il proposait par conséquent que l'opération d'examen et d'évaluation du Plan d'action ait lieu tous les cinq ans, parallèlement à la publication du rapport sur le vieillissement dans le monde, et qu'elle vise à atteindre un objectif bien particulier, à savoir à recueillir auprès des États Membres des informations dans des domaines prioritaires arrêtés par la Commission du développement social. Ces domaines prioritaires pourraient avoir un rapport avec la stratégie à long terme sur le vieillissement évoquée plus haut au paragraphe 8.

12. Deux autres initiatives visant à appuyer l'opération d'examen et d'évaluation du Plan international d'action sur le vieillissement ainsi que la future stratégie à long terme ont déjà été prises. Le Gouvernement des Pays-Bas a mis à la disposition du Programme sur le vieillissement des spécialistes, et techniciens du Département de sociologie et de gérontologie sociale de l'Université libre d'Amsterdam pour qu'ils mettent en place une base de données sur les politiques et programmes relatifs au vieillissement, qui serait accessible

par Internet. Le but recherché est de fournir aux États Membres des informations en ligne sur les politiques adoptées par les pouvoirs publics pour faire face au vieillissement des populations et des personnes; de faire l'inventaire des politiques et programmes qui ont été couronnés de succès et de fournir des éléments en vue de l'élaboration de la stratégie future sur le vieillissement. On espère également que le processus en cours de rassemblement et de mise à jour des données existantes sur les politiques adoptées par les États Membres facilitera le contrôle de l'application du Plan d'action.

13. Comme le lui a demandé la Commission, le Secrétariat de l'ONU envisage d'utiliser un indice de développement associé au vieillissement dans le rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). À l'occasion de la réunion du Groupe d'appui spécial officieux pour l'Année internationale des personnes âgées tenue en mai 1998, cette éventualité a été envisagée avec des responsables du PNUD, de la Division de statistique, de la Division de la population et de la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales, du Secrétariat de l'ONU, lesquels ont conclu, à cette occasion, que faute de données de base suffisantes sur de nombreux pays, il serait prématuré d'introduire un indice de développement associé au vieillissement.

III. Séances plénières de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session

14. Conformément à sa résolution 52/80, l'Assemblée générale consacrera quatre séances plénières de sa cinquante-quatrième session au suivi de l'Année internationale des personnes âgées, qui devrait s'effectuer à l'échelon politique mondial approprié. Ce pourrait être pour elle l'occasion d'examiner les progrès faits dans la promotion et la préparation de fond de l'année et d'être saisie de l'ébauche de la stratégie à long terme sur le vieillissement. Les États Membres pourront faire rapport sur les activités organisées à l'échelle nationale à l'occasion de l'Année, examiner les politiques nationales adoptées afin d'instaurer une société pour tous les âges et présenter les meilleures pratiques existantes aux niveaux national et local.

IV. Conclusion

15. À sa trente-septième session, la Commission pourra souhaiter formuler des observations sur les propositions suivantes compte tenu des préparatifs de l'Année internationale des personnes âgées et des activités prévues au-delà :

- a) La future stratégie à long terme sur le vieillissement;
- b) Le recentrage de l'opération d'examen et d'évaluation du Plan d'action international sur le vieillissement autour de méthodes ciblées, d'enquêtes auprès des gouvernements et la création d'une base de données sur les politiques existantes et sa mise à jour;
- c) La tenue de quatre séances plénières lors de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Notes

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1997, Supplément No 6 (E/1997/26)*, chap. I, sect. D, résolution 35/1.

² *Rapport de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, Vienne, 26 juillet-6 août 1982* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.82.I.16), chap. VI, sect. A.

³ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1998, Supplément No 6 (E/1998/26)*, chap. I, sect. B, décision 36/101.